

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Media <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>  
**Date :** 22 octobre 2020, 10 h 42  
**À :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC)  
**Cc:** Elizabeth Lindsay; James Stott; Jean-François Létourneau; Media; Me'Shel Gulliver Bélanger; Rachel Lagacé; Renee Harden; Sara Lacasse; Vivianne Soubhie  
**Objet :** Pour approbation par le CM : Réponse aux médias / Palier 1 - COVID-19 — Problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement pour les laboratoires d'essai (contrat Plastiques Moore) / Global

Bonjour Cecely et James,

Pour l'approbation du CM, s'il vous plaît.

Merci beaucoup,

Marc

++++

### Réponse aux médias

Global

Jarvis, Carolyne (Global)

Date de réception de l'appel : 20 octobre à 9 h

**Date limite : 22 octobre 2020 à 17 h**

Palier 1 - COVID-19 — Problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement pour les laboratoires d'essai (contrat Plastiques Moore)

**CONTEXTE** (à titre d'information) :

Cette demande vise à obtenir un compte rendu après la parution d'un premier article aujourd'hui.

Lien : <https://globalnews.ca/video/7407005/coronavirus-a-look-inside-the-supply-chain-crisis-slowing-canadian-labs>. La question faisait suite à une réponse fournie par l'ASPC.

La journaliste a communiqué avec l'ASPC, et après de vastes consultations, nous avons décidé que les deux ministères lui fourniraient une réponse. SPAC est seulement responsable de fournir une réponse aux questions Q2-B et Q4. L'ASPC a déjà répondu à la journaliste et les renseignements offerts sont ajoutés ci-dessous.

### QUESTIONS/RÉPONSES :

#### **Q1. Quand [le contrat] a-t-il été adjudgé? (ASPC)**

**RI.** Fournie à la journaliste par l'ASPC : Le contrat avec Plastiques Moore a été signé en juin 2020.

#### **Q2. A) De quoi s'agissait-il? (ASPC)**

**R2. A)** Fournie à la journaliste par l'ASPC : Plastiques Moore doit fabriquer des récipients en plastique qui seront utilisés par les laboratoires de santé publique pour l'extraction automatisée (purification et concentration) d'acides nucléiques (ADN ou, dans le cas du coronavirus, ARN) à partir d'échantillons de liquides biologiques. L'extraction de l'ARN est une étape du processus

d'analyse d'un échantillon prélevé pour déterminer si une personne a une infection active au virus du SRAS-CoV-2.

**Q2. B) Qu'avez-vous acheté? Combien? Pour combien? (À SPAC de répondre)**

**R2. B) Le contrat avec Plastiques Moore visait quatre produits de plastique différents qui sont requis dans les trousse de dépistage :**

- (1) Accessoires jetables EasyMag (bande et aspirateur compris) (864 000 boîtes de 48 trousse);
- (2) Plaques Deepwell-96 (1 444 560 unités);
- (3) Microplaques d'éluion-96 (288 912 unités);
- (4) Peignes à 96 embouts (288 912 unités)

La valeur du contrat est de 16 209 123,26 \$.

**Q3. Les fournitures ont-elles déjà été distribuées? (ASPC)**

**R3. Fournie à la journaliste par l'ASPC : Non, les produits n'ont pas encore été distribués, car le procédé de fabrication est en toujours en voie d'homologation.**

**Q4. Y a-t-il eu d'autres contrats de la sorte pour les plastiques utilisés dans les laboratoires? (À SPAC de répondre)**

**R4. Pour le premier matériel en plastique mentionné, les accessoires jetables EasyMag, la propriété intellectuelle appartient à bioMérieux et Plastiques Moore est actuellement la seule entreprise, autre que bioMérieux, autorisée à fabriquer ces composants en plastique.**

Pour les trois autres produits en plastique (plaques, microplaques et peignes à embouts), SPAC a attribué d'autres contrats à divers fournisseurs pour des composants en plastique compatibles avec les différentes plateformes.

**Q5. Quand le gouvernement du Canada recevra-t-il le produit du fabricant? (À SPAC de répondre)**

**R5. Un échantillon de produits en plastique fait actuellement l'objet d'une inspection et d'une validation par l'ASPC. Une fois le produit autorisé, Plastiques Moore commencera à l'envoyer directement aux laboratoires des provinces et des territoires, conformément aux instructions de l'ASPC.**

+++++

Voici la question initiale et la réponse que l'ASPC a fournie à la journaliste le 19 octobre 2020 :

**Q3. Le gouvernement fédéral devrait-il diriger une solution nationale aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement pour les laboratoires d'essai de la Covid (fabrication au Canada)?**

**R3. Depuis le début de la pandémie mondiale, le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec l'industrie canadienne pour garantir l'approvisionnement en équipement de protection individuelle, en appareils médicaux et en autres éléments clés de la lutte contre la COVID-19. Les chaînes d'approvisionnement nécessaires pour appuyer une stratégie de dépistage dynamique ne sont pas différentes, et le Canada a travaillé avec diverses entreprises pour trouver des sources nationales de produits chimiques, d'enzymes et de matières plastiques consommables nécessaires pour soutenir les laboratoires fédéraux et provinciaux. Par exemple, le gouvernement a signé des contrats avec Bio Basic Inc., Rane Pharmaceutical Inc. et GL Chemtec pour la fabrication du thiocyanate de guanidine, un produit chimique clé requis pour les essais COVID, tandis que Plastiques Moore produit des consommables en plastique utilisés dans le processus d'essai. Le gouvernement continue de chercher des occasions d'approvisionnement auprès de fournisseurs traditionnels et travaille avec des entreprises nationales qui se sont réoutillées pour renforcer la**

capacité nationale des intrants clés qui étaient en pénurie mondiale, par exemple les écouvillons et les réactifs.

De plus, le gouvernement du Canada appuie les provinces et les territoires en leur fournissant un financement de 4,28 milliards de dollars pour les aider à accroître leur capacité de dépistage, de recherche de contacts et de gestion des données afin qu'ils puissent mieux détecter et gérer la propagation de la COVID-19. L'objectif est de veiller à ce que les provinces et les territoires aient la capacité de tester jusqu'à 200 000 personnes par jour, à l'échelle nationale. Dans le cadre des ententes sur le redémarrage sécuritaire, les provinces et les territoires se sont engagés à accroître leur capacité de dépistage en fonction de leurs réalités administratives respectives.

